

## LETTRE D'INFORMATION

des partenaires de la Défense des forêts contre les incendies (DFCI)  
pour les élus de la Corse

JUILLET 2018



**PPFENI**  
CORSE  
Le Plan de Protection des Forêts  
et des Espaces Naturels contre les Incendies.

# Pour que vive la forêt



## La mise en œuvre d'une obligation légale : le débroussaillement des zones habitées

L'Etat est en charge de la mise en œuvre de la politique de prévention, il veille à la bonne gestion des crises et organise la solidarité nationale. Il est un des acteurs d'une politique globale dont les maires jouent également un rôle essentiel et majeur.

La préfecture a organisé à l'attention des élus une journée en Corse-du-Sud, le 13 juin 2018, sur le thème de la sensibilisation aux risques. L'objectif est d'accompagner les élus dans leur rôle de « directeur des opérations de secours », de leur permettre d'être mieux préparés à la gestion d'événements et de mettre en œuvre les outils réglementaires (débroussaillement légal) susceptibles de minimiser le risque.

Le département de la Corse-du-Sud est exposé à de nombreux risques. Il est indispensable que chaque acteur de la gestion de crise soit préparé à répondre aux événements.

### Pourquoi organiser une journée d'information ?

Lors du conseil départemental de sécurité civile du 19 octobre 2017, plusieurs élus ont fait part de leurs expériences en matière de feux de forêts, d'utilisation de leurs plans communaux de sauvegarde et d'inondations.

A l'issue de cette réunion, les élus ont formulé un certain nombre d'attentes en direction des services de l'Etat et notamment un accompagnement, voire une formation, qui leur permettrait d'être mieux préparés à la gestion d'événements sur leur commune, pour mieux identifier les bons interlocuteurs, coordonner au mieux les moyens dont ils disposent, et inciter les propriétaires à mettre en œuvre leurs obligations.

Les sujets traités durant cette journée, organisée pour la première fois dans le département, sont plus particulièrement en lien avec les thématiques estivales :

Retrouvez [ici](#) toutes les informations sur cette journée

- Feux de forêts et obligations légales de débroussaillement
- Le maire, directeur des opérations de secours
- Les réglementations de sécurité : grands rassemblements, manifestations sportives, débits de boissons...
- Les élus et les forces de l'ordre

### Focus sur l'atelier « feux de forêt et obligations légales de débroussaillement » :



■ Le débroussaillement est une **obligation du code forestier** (*articles L 131.10 et suivants et L 134.5 et suivants*), précisée dans les arrêtés préfectoraux du 3 décembre 2012 pour le département de la Corse-du-Sud et du 12 mars 2013 pour le département de la Haute-Corse.

■ La réglementation diffère selon que la commune est dotée ou non d'un PLU, et selon les zones considérées.

## Les explications pour mieux comprendre :

### Cas de figure 1

Zones naturelles des communes avec document d'urbanisme et dans les communes soumises au RNU :

C'est la règle des 50 mètres autour des constructions de toute nature qui s'applique

Plusieurs situations selon qu'il y ait superposition ou pas d'obligations :

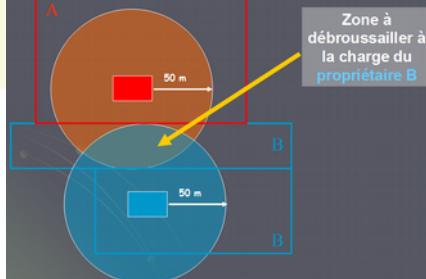
### Situation 1 : pas de superposition d'obligation, construction isolée



autre(s) propriétaire(s)

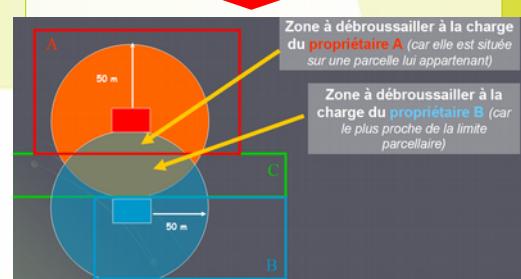
**Les travaux de débroussaillement (50m) incombent au propriétaire de la construction, que les parcelles concernées par l'obligation lui appartiennent ou pas**

### Situation 2 : superposition d'obligation, construction isolée



**Les travaux de débroussaillement (50m) incombent au propriétaire de la parcelle dès lors qu'il y est lui-même soumis pour son habitation**

### Situation 3 : superposition d'obligation, sur une même parcelle qui n'appartient à aucun des propriétaires soumis à l'obligation



**Les travaux de débroussaillement (50m) incombent intégralement au propriétaire de la construction la plus proche d'une limite de cette parcelle**

### Cas de figure 2

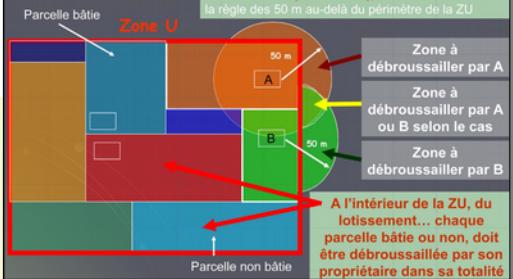
dans les zones urbaines (ZU) des communes dotées de PLU, et dans tous les lotissements et campings

L'ensemble des parcelles, qu'elles soient bâties ou non bâties, doivent être débroussaillées sur l'intégralité de leur surface

#### Illustration du cas de figure 2

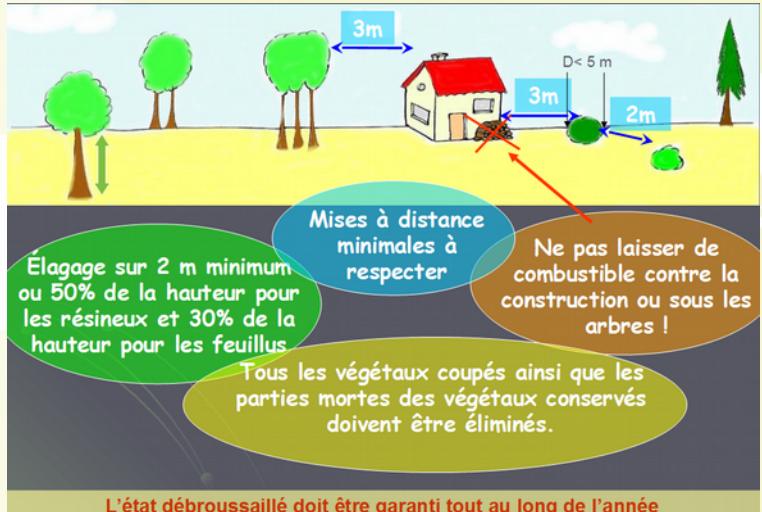
Cas des Zones Urbaines, lotissements, campings...

Les constructions situées à moins de 50 m de la limite de la ZU (cas de A et B), sont aussi soumises à la règle des 50 m au-delà du périmètre de la ZU



**Les travaux de débroussaillement incombent intégralement au propriétaire de ces parcelles**

## Comment débroussailler ?



Attention : du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre tout feu est interdit

## Besoin de précisions sur les obligations de débroussaillement ?

Obtenir des exemplaires de la plaquette « *Le débroussaillement des zones habitées* » ?

➤ contactez la Draaf par mail : [srfa.draaf-corse@agriculture.gouv.fr](mailto:srfa.draaf-corse@agriculture.gouv.fr)

Retrouvez-nous sur les sites des préfectures de la **Haute-Corse** ou de la **Corse-du-Sud**, ou de la **Draaf de Corse**

## La rétrospective



**Le maire est aussi directeur des opérations de secours : Piqure de rappel à la préfecture de Corse**

CorseNetInfo 13 juin 2018Mars 2018



**Dispositif opérationnel 2018 de lutte contre les feux de forêt en Corse**

La préfecture et les services de l'État en région



**80 % de la biodiversité terrestres dans les forêts - WWF**



**Halte aux feux de forêt : mégot pas éteint, débroussaillage, barbecue...les règles pour éviter l'incendie**

LCI juillet 2017



**Parler de la protection de la forêt contre l'incendie**

Animateur nature.com



**Saint-Michel de Castelnau (33) : 172 ha de forêt et taillis partis en fumée**

Sud Ouest 21 avril 2018



**Endommagé par les incendies, le sentier du littoral de la presqu'île de Saint-Tropez est rouvert**

18 avril 2018



**Bombes à graines : comment redonner vie à la terre après les incendies dans les Bouches-du-Rhône**

04 janvier 2018



**Des centaines de rescapés après des feux de forêt au Royal National Park, au sud de Sydney**

L'avenir.net 21 janvier 2018



**Risque d'incendies en Corse : 25 jours de fermeture pour les massifs forestiers en 2017**

France Bleu RCFM 15 mars 2018



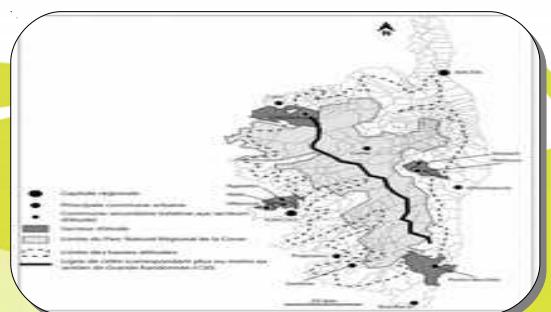
**Incendie : Les pompiers mobilisés pour rappeler l'importance du débroussaillage**

France3 Corse Via Stella 20 juin 2018



**Débroussaillage des terrains : pensez-y avant l'été !**

Service Public.fr 05 juin 2018



**Ottawa verse 175M\$ à la Colombie-Britanique pour les feux de forêt**

Radio Canada 04 janvier 2018



**Le risque d'incendie de forêt en Corse : de l'approche globale par l'aléa à une approche locale des vulnérabilités**

Open Editions Pauline Vilain-Carlotti 2017



**L'Australie, nouvelle terre d'études des pompiers corses**

France Bleu RCFM Mars 2018



**Prévention-incendie-forêt : 1 incendie sur 2 est dû à l'imprudence**

Département information et prévention de Valabre - 2018